

Arrêté du 30 novembre 2000 portant nomination au comité d'action sociale de l'environnement

NOR : ATEG0090425A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu l'arrêté du 6 septembre 1993 portant création du comité d'action sociale de l'environnement et fixant son organisation ;
Vu l'arrêté du 30 avril 1998 portant répartition des sièges des représentants du personnel au comité d'action sociale de l'environnement ;
Vu les arrêtés des 15 juin 1998, 22 décembre 1998 et 20 décembre 1999 portant nomination au comité d'action sociale de l'environnement ;
Vu les propositions de l'administration, des organisations syndicales CGT et FO,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

Titulaire

La secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement « Alsace » en remplacement de la secrétaire générale de la directions régionale de l'environnement Ile-de-France.

Suppléants

La secrétaire générale de la direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales en remplacement de l'adjointe au sous-directeur des ressources humaines.

Le chef du bureau des affaires générales de la direction de la nature et des paysages en remplacement du chef du bureau de la gestion des ressources humaines.

Le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement « Franche-Comté » en remplacement de la secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement « Champagne-Ardenne ».

L'adjoint au chef du bureau de la formation, de l'action sociale et du budget de personnel en remplacement de l'assistante de service social du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnes

Titulaires

Au titre de la CGT : Mme Palacios (Marie-Pierre), en remplacement de M. Jacquot (Régis).

Au titre de FO: Mme Beaussier (Geneviève), en remplacement de M. Boulengier (Jean-Luc).

Suppléants

Au titre de la CGT :

- Mme Herr (Marie-Thérèse), en remplacement de Mme Conan (Huguette) ;
- Mme Bayon (Rosemarie), en remplacement de Mme Lorgeot (Renée).

Au titre de FO:

- Mme Ferlin (Myriam), en remplacement de M. Hennion (Bernard) ;
- Mme Janot (Sophie), en remplacement de Mme Marron (Marie-France).

Article 3

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 30 novembre 2000.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur de l'administration, des
finances
et des affaires internatioitales,*
T. WAHL

